



**LOI SUR LES PROGRAMMES DE COMMERCIALISATION AGRICOLE (LPCA)
PROGRAMME DE PAIEMENT ANTICIPÉ
DEMANDE DE PAIEMENT ANTICIPÉ**

PARTIE 1 - DEMANDE DE PAIEMENT ANTICIPÉ

Nom du demandeur

Adresse postale du demandeur

Rue		Ville
Province	Code postal	N° de téléphone

Adresse résidentielle si différente de ci-dessus:

Rue		Ville
Province	Code postal	N° de téléphone

Information sur la récolte:

Type de récolte	Spécifier l'unité de mesure	Nombre d'unités en entrepôt	Taux du paiement anticipé par unité	Montant du paiement demandé
-----------------	-----------------------------	-----------------------------	-------------------------------------	-----------------------------

Cette récolte est de bonne qualité et est convenablement entreposée dans des conditions adéquates à l'endroit suivant:

Comté	Canton	Concession	Lot
-------	--------	------------	-----

Nom de l'institution financière du demandeur:

Adresse de l'institution financière:

Rue		Ville
Province	Code postal	N° de téléphone

Il existe _____ (nombre) privilèges sur la récolte visée par la présente, le nom et l'adresse du (des) détenteur(s) ainsi que le montant de ces privilèges sont les suivants:

Nom	Adresse	Montant

Si une autre demande a été formulé pour cette campagne agricole, incluant la Commission Canadienne du Blé, indiqué le nom de l'agent d'exécution et le montant demandé:

Nom	Montant

INFORMATION D'ASSURANCE

Nom de l'agent	Nom de la compagnie d'assurance
N° de la police	Montant

Le demandeur doit s'assurer que toute information fournit sur cette demande et sur la Déclaration est complète et exacte. Fournir de l'information inexacte ou erronée résultera d'une "Défaillance" automatique avec la perte de tous les avantages reliés au Programme de paiement anticipé. De plus, fournir de l'information inexacte ou erronée est considérée comme une infraction en vertu de la Loi et pourra résulter d'une peine maximale de 500 000\$ ou un emprisonnement maximale de 5 ans.

Signature du demandeur

Date

Les renseignements personnels que vous fournissez à Agriculture et Agroalimentaire Canada seront protégés en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels et seront versés au Fichier de renseignements personnels AAC-PPU-140.

